



6^{ème} UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES SYNDICALISTES DE LA CEEAC

Thème: « *Les syndicalistes de la sous région CEEAC après Copenhague : Changements climatiques, industrialisation, stratégies de développement et gestion durable des ressources naturelles : Quel avenir pour le Bassin du Congo ? Un nouveau défi pour les syndicats citoyens et la CSI Afrique* »

Hôtel "Somba, Bangui, Centrafrique, 09 au 11juin 2010



MODULE 2

La CSI Afrique et le développement durable : quelles attentes pour les syndicalistes Africains ?

Par Dr Boèvi Kouglo LAWSON BODY
CSI-Afrique

Introduction

Il y a longtemps que les syndicats ont abandonné l'approche uniquement axée sur la revendication, l'éducation, le rôle normatif ou le rôle représentatif. Dans la plupart des pays, de plus en plus, les syndicats s'engagent par leur implication dans la lutte pour l'amélioration concrète des conditions de travail et de vie des travailleurs et des populations.

L'Afrique n'est pas de reste. Les implications des syndicats africains, dans les instances de dialogue et de concertation où se joue le sort des travailleurs au niveau régional ou national, sont autant de domaines où ils contribuent par l'action ou par la réflexion pratique à des changements significatifs en faveur des travailleurs.

Dans ces conditions, cette 6^{ème} université organisée par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) pour les syndicalistes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à Bangui (RCA), offre une opportunité à ces derniers pour débattre du thème «La CSI Afrique et le développement durable : quelles attentes pour les syndicalistes Africains ?» tombe à point nommé. Cette communication est une contribution aux débats et va traiter les points suivants :

- La raison d'être de l'action syndicale africaine dans le contexte actuel
- La CSI-Afrique : Quel rôle au 21^{ème} siècle
- La CSI-Afrique et la problématique de l'industrialisation du continent
- La CSI-Afrique et la défense des intérêts des travailleurs sur le continent

1. La raison d'être de l'action syndicale africaine dans le contexte actuel

La nécessité de l'intervention des syndicats africains dans la gouvernance des Etats et des institutions africaines voire internationales trouve son origine dans la nouvelle approche du développement, dans la nouvelle conception du syndicalisme moderne et dans le contexte socioéconomique et politique de l'Afrique.

1.1 Nouvelle approche du développement et nouveau syndicalisme en Afrique

La nouvelle approche du développement repose sur le paradigme du développement humain durable. Selon ce paradigme, le développement humain durable apparaît comme un développement qui doit non seulement générer et entretenir la croissance mais aussi assurer une distribution équitable des revenus, régénérer l'environnement, renforcer les pouvoirs de la population, élargir leurs choix et opportunités et assurer leur participation aux décisions qui affectent leur vie. Il s'articule autour de quatre grandes composantes :

- la croissance économique (accroissement des potentialités en termes de richesses et de revenus, et Répartition équitable des fruits de la croissance) ;

- la justice sociale (élargissement de l'accès de tous les individus aux diverses opportunités vitales pour leurs existences) ;
- la durabilité, écologique, social et financier c'est-à-dire la protection de l'environnement et la préservation du potentiel de production pour les générations futures ;
- le contrôle des personnes sur leur destinée qui se caractérise par l'absence de discrimination du genre, la jouissance des libertés individuelles et la participation à la vie de la Cité.

Ce nouveau paradigme de développement, qui met l'accent sur la participation, coïncide avec la vision, de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) et de la CMT (Confédération Mondiale du Travail), les deux anciennes grandes organisations syndicales internationales¹. Selon cette vision, les syndicats et les acteurs non étatiques (organisations syndicales, ONG, associations de développement, secteur privé, etc.), sont des acteurs incontournables du développement, des partenaires économiques et sociaux devant être impliqués dans les différentes phases des stratégies et programmes nationaux et régionaux de développement. Cette vision a été réaffirmée par la CSI et la CSI-Afrique à leur création en novembre 2006 et en novembre 2007 respectivement.

C'est fort de cette approche de développement et tenant du contexte socioéconomique et politique de l'Afrique, que depuis quelques années, les partenaires au développement intervenant en Afrique et les Etats, reconnaissent la nécessité d'associer les populations et les différentes parties prenantes aux différentes phases (définition, élaboration, exécution, suivi et évaluation) des stratégies et programmes de développement à mettre en œuvre dans les différents pays et pousser les Etats dans ce sens .

1.2 Le contexte socioéconomique et politique de l'Afrique

Pendant plusieurs décennies, malgré la mise en œuvre de plusieurs politiques économiques contre la pauvreté, l'exploitation et les inégalités, afin de garantir les conditions de jouissance des droits de l'homme universellement reconnus, plusieurs pays d'Afrique ont été constamment confrontés à des défis majeurs de développement, qui constituent des obstacles à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Le processus de mondialisation a eu des effets pervers sur les conditions de vie et de travail en Afrique, et modifié radicalement les actions et les interventions syndicales. L'une des plus importantes illustrations de la mondialisation est l'expansion de l'économie informelle ainsi que l'aggravation de l'insécurité et le développement de la main-d'œuvre migrante qui représente à la fois un défi et un dilemme pour les syndicats.

¹ Ces deux principales syndicales internationales, CISL et CMT sont à la base de la construction d'un mouvement syndical mondial regroupant leurs affiliés, mais aussi certaines organisations nationales et régionales fortes qui n'ont pas d'affiliation internationale au sein de la de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) en novembre 2006.

L'Afrique est alors écartelée entre les préoccupations et les espérances de tous les travailleurs qui sont confrontés à la fluctuation subite du nouvel ordre économique. Le continent est de plus en plus victime d'injustices dues à une marginalisation croissante des travailleurs par la pratique néolibérale des multinationales dominées par le pouvoir du capital. Cette situation est aggravée par la mauvaise gouvernance, les conflits armés et l'augmentation du nombre de travailleurs migrants.

Les importantes décisions concernant les droits des travailleurs sont prises au niveau international où le trafic d'influence est tout à fait favorable aux multinationales. Les travailleurs sont de plus en plus confrontés au déni de leurs droits, à la baisse de la protection sociale, à des licenciements massifs et à un manque de dialogue social véritable. Il faut mentionner en plus de cela, la propagation croissante du VIH/SIDA.

Aujourd'hui, avec près de 913 millions d'habitants, soit 13% de la population mondiale environ, l'Afrique produit seulement 2% du PIB mondial et moins de 1% des produits manufacturés dans le monde. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales n'atteint pas 2% des exportations émanant des pays en développement. Dans les échanges internationaux, l'Afrique est marginalisée parce qu'elle reçoit moins de 5% du flux des IED (Investissements étrangers directs). Le fardeau de la dette est très lourd pour l'Afrique. Parmi les 49 pays moins avancés, 34 sont en Afrique. La majorité de ces pays sont classés dans la catégorie des pays ayant un niveau faible de développement humain.

Il apparaît alors que sur le plan des activités économiques et des échanges, l'Afrique participe faiblement au développement de l'économie mondiale. En conséquence, la pauvreté persiste et a atteint en moyenne 35 à 60% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, d'après les rapports des pays. Par ailleurs, la situation de l'emploi est alarmante dans de nombreux pays. Le chômage est devenu endémique, et il existe un niveau élevé d'insécurité et de manque de protection de l'emploi, de fortes inégalités dans les opportunités d'emploi des femmes et des jeunes. D'après les rapports des pays, le chômage atteint 20 à 40 pour cent de la population active.

En matière de gouvernance, malgré les déclarations officielles des dirigeants africains en faveur de la promotion d'une gouvernance efficace et efficiente sur tous les plans, la situation est mitigée. Si dans certains pays, des efforts sont faits dans ce domaine, dans la majorité des pays, il existe encore beaucoup d'entraves à la gouvernance politique, économique, sociale et judiciaire qui se manifestent par : l'absence de la démocratie, les élections non transparentes, l'absence de transparences dans gestion de la chose publique, les dysfonctionnement des institutions publiques, la corruption, les détournements, l'impunité, l'absence d'une volonté politique à organiser les élections sociale etc.

Les raisons de l'échec sont nombreuses, mais l'absence ou la faible implication des principaux acteurs, notamment les travailleurs et les organisations syndicales, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique est l'une des raisons les plus fondamentales. Les obstacles à une implication minimale des organisations syndicales sont divers. Les principaux sont les difficultés d'obtention des informations, le manque d'expertise dans les organisations syndicales, l'insuffisance d'unité d'action des organisations syndicales au niveau national, la méfiance des acteurs politiques vis-à-vis des syndicats, l'insuffisance d'une culture démocratique au niveau des Etats et leur refus d'adopter le cadre de participation.

1.3 La réaffirmation de l'action syndicale comme moyen de promotion du développement

Face aux enjeux et défis de développement de l'Afrique, les syndicats s'étaient déjà positionnés comme des acteurs incontournables du développement et dans le suivi des politiques et programmes économiques et sociaux mis en œuvre dans les pays africains dans le cadre :

- des PAS (programmes d'ajustement structurel, années 1980 à 1990 ;
- des SRP (stratégies de réduction de la pauvreté), années 2000 ;
- du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) depuis 2001
- des OMD (objectifs du millénaire pour le développement) ;
- de l'Accord de Cotonou et des APE (Accords de partenariat économiques) depuis 2001 ;
- de l'efficacité de l'aide et de la déclaration de Paris depuis 2004 ;
- de politiques sectorielles (agriculture, industrie, services, commerce, santé, éducation, environnement, transport, énergie, eau, infrastructure, etc.) au niveau national et régionale et continental.

Ainsi, il y a dans une certaine mesure, un engagement des syndicats pour l'examen et l'évaluation des politiques et stratégies initiés par les Etats africains et/ou inspirés par bailleurs et les organisations africaines de développement. Tout cet engouement a au moins le mérite de montrer tout l'intérêt que les organisations syndicales manifestent pour les questions de développement.

Dans le nouveau contexte d'une économie globalisée, on assiste à une mutation du mouvement syndical africain et mondial. D'un syndicalisme de revendication, on passe progressivement à un syndicalisme d'action qui intègre à la fois les actions de revendication et de proposition. Aujourd'hui en Afrique et ailleurs, les syndicats et les autres composantes de la société civile sont devenus des acteurs et des catalyseurs des processus de développement au niveau national, régional et mondial. Ils interviennent par de formulations d'alternatives sur les différentes questions de développement pour la promotion du mieux être des travailleurs et des populations.

Avec la crise mondiale et financière, l'Afrique a été gravement affectée sur plusieurs plans. Les implications sociales sont désastreuses pour les populations et les travailleurs. L'environnement des pays africains n'a pas changé. Aux crises climatique, écologique et alimentaire s'ajoutent maintenant cette financière et économique globale. Les syndicats ont maintenant une responsabilité plus lourde et plus grande à s'impliquer encore plus fortement dans le dialogue socioéconomique par des propositions crédibles et pertinentes.

2. La CSI-Afrique : Quel rôle au 21^{ème} siècle

L'histoire du mouvement syndical a pris un tournant décisif novembre en 2006 à l'issue du congrès de Vienne qui a fondé la CSI. Au cours de son congrès, mandat a été donné à chacune des régions pour parachever son processus d'unification en l'espace d'un an. Ainsi le 27 novembre 2007, à ACCRA au Ghana l'ex ORAF/CISL et l'ex ODSTA ont fusionné avec trois centrales syndicales affiliées à la CSI à savoir l'UNTA/Angola, le FESIMA/Madagascar et

le TUC/Nigeria pour former l'Organisation Syndicale Régionale de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique). La nouvelle régionale est présente aujourd'hui dans 47 pays et compte 88 organisations et 16 millions d'affiliées.

Face aux situations et drames que vit le continent, les défis sont nombreux pour le mouvement syndical pour assurer son rôle de contre pouvoir, et de proposition par son implication dans la gestion, la démocratie et la gouvernance des affaires économiques, sociales du continent. A la fin du Congrès fondateur, un programme d'action est adopté, un nouvel secrétariat a été mis en place, un nouveau Conseil a été élu pour conduire les destinées de cette nouvelle régionale durant un mandat de quatre ans.

Au cours de ses quinze premiers mois, le nouveau secrétariat s'est attelé à traduire le programme d'action en plan stratégique avec une vision claire, une mission précise et des projets concrets pour le renforcement des organisations nationales qui constituent l'épine dorsale de la CSI-Afrique. En effet, sans des organisations nationales solides, bien structurées pour répondre aux défis du temps et aux aspirations profondes des travailleurs africains, la CSI-Afrique ne serait qu'une régionale au pied d'argile.

2.1 La vision et la mission de la CSI-Afrique

La vision de la CSI-Afrique est donc de «réaliser une organisation régionale unie, démocratique et indépendante qui œuvre pour le bien-être de tous les travailleurs africains, dans un monde où chacun peut développer entièrement ses potentialités dans des conditions de liberté, d'égalité et de justice sociale».

Pour réaliser cette vision, la CSI-Afrique s'est fixée une mission, c'est de «renforcer les syndicats et permettre à tous les travailleurs de parler d'une seule et même voix pour assurer un environnement de travail sain et sécurisant et une vie décente pour tous, en luttant contre toutes formes d'exploitation et de discrimination en défendant les droits humains et syndicaux, en faisant la promotion de la justice sociale, de la paix et de la démocratie, et en continuant à préserver l'environnement».

La voix à suivre a été ainsi tracée mais le véritable lieu d'action est au niveau national avec les efforts de tout un chacun grâce aux projets que la CSI-Afrique se propose de mettre en œuvre dans le cadre de son plan stratégique 2009-2012.

2.2 Les domaines prioritaires du programme d'action et du plan stratégique

Le plan stratégique et le programme d'action de la CSI-Afrique définissent les quatre domaines prioritaires du programme d'activité adopté par le congrès et un cinquième qui est ressorti de l'évaluation et des discussions avec les affiliés et les partenaires. Ces domaines ou projets prioritaires sont :

- Défendre et promouvoir les droits humains et des travailleurs (Projet 1) ;
- Promouvoir l'égalité et la protection sociale (Projet 2) ;
- Renforcer l'organisation (Projet 3);

- Renforcer les interventions dans le domaine de la politique économique et sociale (Projet 4);
- Restructurer les services administratifs, financiers et généraux (Projet 5).

Les cinq domaines prioritaires ont abouti à des projets concrets qui ont été validés par le Conseil Général de la CSI-Afrique en octobre 2008 et soumis aux partenaires en novembre 2008. Depuis 2009, tous les projets ont démarré.

3. La CSI-Afrique et la problématique de l'industrialisation du continent

L'industrialisation peut être définie comme la force qui, par l'usage des systèmes de machines, structure l'espace économique, c'est-à-dire permet la construction des liaisons qui unissent les différentes unités économiques entre elles. C'est une solution face à la désarticulation et au dualisme des économies africaines.

L'industrialisation et le développement industriel peuvent constituer un levier important pour le développement et un catalyseur dans la lutte contre la pauvreté et la faim, dans la mesure où ils peuvent occasionner l'accroissement et l'extension des capacités de production, susciter des possibilités de création d'emplois et entraîner des mutations durables qui peuvent avoir des incidences positives sur le développement social. Ainsi, un développement industriel viable, gage de l'industrialisation peut être une arme puissante.

Néanmoins, il lui faut un environnement porteur de bonnes politiques macroéconomiques et une bonne gouvernance, ainsi que des débouchés commerciaux pour les produits africains. Mais tous ces éléments ne suffiront pas si l'Afrique ne se donne pas aussi, pour objectif de débrider les énergies productives de l'Afrique. Pour cela, il faudra prêter plus d'attention aux ressources humaines, en améliorant les services de santé, d'éducation, de formation, d'éclosion et les possibilités d'emplois productifs et décents. Il faudra développer le secteur privé en Afrique, en récompensant l'esprit d'entreprise et en nouant des liens entre les petites et moyennes entreprises et les chaînes régionales et mondiales d'approvisionnement et de valorisation. Il faudra aussi recourir plus souvent, et avec plus d'imagination, aux partenariats public-privé, afin d'étoffer les infrastructures de base et les capacités technologiques

Aujourd'hui, la situation de l'Afrique est mitigée car avec près de 12% de la population mondiale, sa contribution à la valeur ajoutée industrielle n'atteint pas 2%. C'est pourquoi, l'une des questions que l'on pourrait se poser est de savoir si l'industrialisation de l'Afrique est possible et quels sont ses effets sur le développement social.

- ❖ Quelle est la situation du développement industriel actuel ?
- ❖ Quelles sont les incidences des processus économiques actuels (accords commerciaux, mondialisation) sur l'industrialisation de l'Afrique ?
- ❖ Quels sont les effets de ces processus sur les conditions des travailleurs ?
- ❖ Quelles sont les perspectives

3.1 Situation du développement industriel

i. **Le Constat Global est celui d'une diversité de situation, de la marginalisation et de la crise de l'industrie en Afrique. Ses manifestations sont entre autres :**

- Diversité profonde des secteurs et types d'entreprises (Mines, industries extractives, industrie manufacturière)
- Faiblesse et décroissance de la valeur ajoutée et exportations manufacturières. quelques pays poids lourds
- Peu de valorisation locale des ressources naturelles
- Faible articulation par rapport aux besoins des populations. faible diversification
- Fragilité du tissu industriel face aux mutations de tous ordres, pénalisé par les infrastructures déficientes à plusieurs niveaux (routes, énergies, équipements, technologiques)
- Politiques et stratégies industrielles en général non prioritaires
- Secteur entrepreneurial privé, peu structuré

Le legs colonial, le contexte international et les efforts d'industrialisation ont conduit à des tissus industriels dans l'ensemble fragiles, menacés, peu préparés aux chocs de la mondialisation

ii. **Une évolution contrastée sans une vision de développement réel (la marche de zombie)**

- Années 60 : décolonisation .création CNUCED et ONUDI. Rattrapage et transferts de technologie explosion de la société de consommation. industries lourdes, étatiques. industries de substitution aux imports. développement endogène.
- Années 80 : plan d'action de Lagos- dialogue sud-sud- productivité et automatisation- consommateurs et qualité. crise énergétique- priorité aux exportations- zones franches- IDE – PAS et diminution du rôle de l'Etat- diminution des mécanismes de protection de l'industrie- décennie du développement industriel de l'Afrique. priorité aux PME.
- Années 90 : conscience écologique et citoyenne- révolutions technologiques, en particulier technologies de l'information. rattrapage industriel en Asie- Uruguay round- émergence Chine (atelier du monde)- mondialisation, délocalisation et financiarisation ; consensus de Washington (austérité, privatisations, libéralisation)- ide- crises sanitaires mondiales- principe de précaution- Intégration zones économiques : CEDEAO-UEMOA ; CEMAC-CEEAC ; SADC ; ESA-. Economie du savoir ; chômage main d'œuvre non qualifiée ; démocratisation. gouvernance- pacte mondial et secteur privé, compétitivité, innovation, r+d- priorité au commerce mondial. diminution du rôle de la planification. crise asiatique- réforme de l'ONU- pandémie du sida.
- Années 2000 : sommet mondial, OMD- DSRP- - néo-libéralisme versus altermondialisme - mondialisation injuste- géants économiques plus puissants que les

Etats- NEPAD - AGOA, « tout sauf les armes »- domination des acheteurs et prescripteurs- normes et engagements internationaux- crise de l'énergie- Union Africaine - revalorisation des matières premières-. niches commerce équitable- OMC et le coton africain. - APE. – Les politiques commerciales globales avec l'émergence de nouveaux acteurs tels que la Chine, l'Inde, le Brésil qui constituent de nouveaux pôles de pouvoirs économiques et politiques, des menaces et des opportunités pour l'industrialisation et la stratégie de développement de l'Afrique.

3.2 Les incidences des processus économiques actuels (accords commerciaux, mondialisation) sur l'industrialisation de l'Afrique

La mondialisation et ses effets en général sur l'industrialisation des PED

L'idée du libre échange est que tous les pays qui y participent en faisant jouer la loi des avantages comparatifs sortent gagnants, l'Afrique en profiterait pour son développement économique. Dans la réalité le libre échange met en concurrence des pays inégaux. D'un côté ceux qui ont achevé leur processus d'industrialisation (les pays occidentaux) et en passe d'achèvement (les pays émergents) et de l'autre côté des pays dont le tissu industriel est encore au stade embryonnaire ou inexistant (exemple les pays africains). Le combat est donc inégal comme le montrent les résultats disponibles.

En effet, le libre échange ne profite pas à tous les pays. La mondialisation est à l'origine une nécessité pour les firmes multinationales –donc pour les pays industrialisés- dans la recherche des débouchés pour leur production. De ce point de vue, elle est une chance inespérée puisque les résultats de ces grandes firmes n'ont jamais été aussi importants. Les pays émergents quant à eux arrivent à tirer leur épingle du jeu. Ils connaissent une amélioration de leur revenu et amorcent de ce fait le rattrapage des pays développés. Leur revenu est désormais 4,5 fois moins élevé que celui des pays riches alors qu'il était 5 fois au début des années 1990. Les pays africains par contre enregistrent un accroissement continu de l'écart de leur revenu à la fois avec les pays développés et avec les pays émergents. Ils sont dans une certaine mesure marginalisés.

L'Afrique marginalisée par la mondialisation

Tout le monde s'accorde que la mondialisation se solde par une marginalisation progressive de l'Afrique. Celle-ci est due :

Au type de spécialisation ; l'Afrique s'est spécialisée dans l'exportation des produits primaires. Or il est prouvé qu'une spécialisation dans les produits primaires est moins favorable au développement à cause du progrès technique, de la loi d'Engel, de la détérioration des termes de l'échange et du développement des produits de substitution. La demande mondiale de ce type de produits est en baisse continue et les pays producteurs subissent une insertion défavorable dans la division internationale du travail.

Au comportement des pays riches qui subventionnent massivement leurs agriculteurs. Dans ces conditions les avantages comparatifs, « artificiels », éliminent de la compétition les agriculteurs africains (nos pays n'ont pas les moyens de subventionner leurs agriculteurs).

Désormais en Afrique le poulet, les œufs, la viande, le pain, ..., la nourriture au quotidien (sauf celle qui ne peut être produite en occident) vient de l'étranger, ce qui détruit la production locale jugée moins compétitive. Or un peuple qui ne produit pas ce qu'il mange n'est pas un peuple libre. D'ici peu, les chinois vont peut être nous vendre le Sakassaka, l'arachide,... et ça sera le comble de notre malheur...

Au niveau de développement économique insuffisant. En effet un pays ne peut pas participer à la concurrence internationale s'il n'a rien à proposer sur le marché. Il ne peut donc pas ouvrir ses frontières aux produits étrangers lorsque son industrie est encore embryonnaire. Il existe un niveau (seuil) de développement préalable à l'ouverture et l'Afrique ne semble pas l'avoir atteint. Ce seuil s'est à la fois l'état des infrastructures, la qualité de la main d'œuvre, le choix de la branche stratégique,... Ce seuil doit se construire à l'abri de toute concurrence ce qu'interdit la mondialisation. En l'absence d'un minimum de protection, l'Afrique ne pourra pas construire son industrie puisque par définition une industrie « mineure » est toujours moins compétitive.

La plupart des pays aujourd'hui industrialisés ou en voie de l'être se sont construits à l'abri de toute concurrence et l'on veut que l'Afrique le fasse à « ciel ouvert ». Non, on nous ment, l'Afrique est entrain de devenir un « marché » - encore faut-il qu'elle soit solvable- pour les économies occidentales et restera un simple grenier pour ces mêmes économies. La mondialisation apparaît par conséquent comme un frein à l'industrialisation de l'Afrique.

3.3 Les effets des processus industriels sur les conditions des travailleurs

Le problème est de savoir si les processus d'industrialisation en Afrique peuvent conduire à une amélioration des conditions des travailleurs. A cet égard, selon une investigation menée auprès de responsables syndicaux africains, les problèmes liés à l'emploi au travail et aux conditions de travail peuvent être regroupés dans les six catégories suivantes :

- L'absence de protection sociale
- L'absence d'hygiène, sécurité et santé aux lieux de travail
- Le non respect des normes internationales et des lois sociales
- La précarité de l'emploi et chômage
- Le manque de facteurs de production
- L'absence de compétence

Ces problèmes et leurs causes sont ainsi récapitulés comme suit :

N°	Problèmes	Causes
1.	<p><u>Absence de protection sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de Couverture sociale (informel et ruraux) • Insuffisance de couverture sociale (formel) en termes de population couverte et risques couverts (5% en CI). • Non prise en charge ou prise en charge partielle des personnes vivant avec le VIH dans le secteur informel (RSA) 	Maximisation du profit par les grandes entreprises

2.	<p><u>Hygiène et Sécurité au travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand taux de stress du aux problèmes sociaux (harcèlement, violence dans le secteur de l'enseignement et de la police (RSA)) • Non respect des instruments légaux en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail. • Travailleurs exposés aux risques professionnels • Absence et inefficacité de l'inspection du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'inspection ✓ Nombre insuffisant des médecins de travail ✓ Manque d'initiatives ✓ Système de redistribution absent ou inaccessible ✓ Manque d'organisation des travailleurs de l'économie informelle
3.	<p><u>Non respect des normes Internationales et lois sociales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Discrimination des personnes porteuses du VIH. • Exploitation et manque de protection légale et sociale des travailleurs migrants • Violation de la liberté d'association dans le transport et travailleurs domestiques (RSA) • Discrimination des travailleurs des ON non inféodées aux organisations politiques • Absence de dialogue social entre les employeurs et les représentants des travailleurs pour négocier les départs volontaires • Harcèlement sexuel • Non respect de la classification catégorielle et blocage de l'avancement. • Lenteur dans le traitement des dossiers des travailleurs dans les tribunaux. • Absence d'instruments légaux protégeant mes travailleurs agricoles. • Licenciement abusif (incitation au départ volontaire sous peine de renvoi). • Insuffisance des mesures d'accompagnement des travailleurs licenciés. • Journées de travail (longues: 9 h) non conformes aux conventions et lois nationales. • Non respect des accords en lien avec les conditions de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Flexibilité excessive et déréglementation accordées aux investisseurs. ✓ Démission de l'État dans sa mission de régulation. ✓ Délocalisation ✓ Sous équipement de l'administration de travail. ✓ Défaillance de l'administration de travail. ✓ Absence des forces syndicales au niveau des secteurs, national et international. ✓ Absence de liberté syndicale ✓ Manque de protection des délégués du personnel. ✓ Manque de capacité des représentants des travailleurs.
4.	<p><u>Précarité de l'emploi & chômage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Précarité de l'emploi (contrats temporaires), instabilité de l'emploi, système de quota dans la pêche (en RSA). • Exacerbation de la pauvreté à cause du VIH et diminution de la qualité du travail. • Perte de l'emploi des travailleurs agricoles (RSA) • Perte d'accès au logement des travailleurs agricoles suite à la perte de l'emploi (RSA) • Inadéquation de revenu/au coût de vie • Chômage (fort taux). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mauvaise gouvernance économique et politique ✓ Non prise en compte des préoccupations des travailleurs dans les politiques économiques ✓ Libéralisation effrénée ✓ Iniquité dans la répartition des richesses créées. ✓ Absence de politique d'emploi ✓ Faible capacité d'offre d'emploi ✓ Manque de politique de création d'emploi <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'un développement industriel ○ Bradage des ressources naturelles ○ Absence d'un plan social ✓ Effets néfastes des politiques imposées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.
5.	<p><u>Manque de facteurs de production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inaccessibilité à la terre pour les travaux agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓

	<ul style="list-style-type: none"> • Discrimination en matière d'accès aux facteurs de production pour les femmes. • Accès limité aux facteurs de production (terre, eau, intrants, capital ...). • Expropriation des propriétaires agricoles pour les grandes entreprises. 	
6.	<u>Manque de compétence</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence d'une politique et formation et de recyclage institutionnalisés ✓ Manque d'une vision politique de développement des compétences au sein des syndicats. ✓ Insuffisance des infrastructures de formation de formation décentralisée (Mauritanie) ✓ Faible niveau de base de travail. ✓ Faible accessibilité à l'éducation de qualité. ✓ Inadéquation formation/emploi et besoins économiques et sociaux du pays.

3.4 Quelques perspectives pour la relance de l'industrialisation en Afrique

A/ D'abord, quelques pré-requis indispensables

- La stabilité politique et sociale (niveau national). Une vision et un goût collectifs de l'avenir.
- La disponibilité, qualité et faible coût des infrastructures énergétiques, communications et télécommunications
- Un climat des affaires incitatif, lisible et prévisible. Le respect des lois et de la déontologie.
- La performance des services de l'Etat liés aux opérations des entreprises et aux exportations
- Des services d'appui financier et non financier aux entreprises performants
- Un effort continu et intense de formation professionnelle et supérieure de haut niveau.
- La priorité à la culture de la maintenance, de l'entretien des équipements, de la qualité.
- Une vision et une approche sous-régionale d'intégration des espaces économiques

B/ Ensuite, une vision (nouveau paradigme) du développement industriel dans les pays africains

- Volonté de construire l'avenir à partir d'une identité redécouverte et ouverte. avoir une vision stratégique et volontaire
- L'homme, et ses savoir-faire traditionnels au cœur du modèle
- L'entreprise productive, créatrice de richesses et d'emplois, citoyenne, replacée au cœur d'une société solidaire et confiante
- S'appuyer sur tissu existant, mis à niveau pour renforcer compétitivité. favoriser l'investissement productif et mobiliser épargne et savoir-faire des migrants.

- Le potentiel de la micro et petite entreprise est privilégié, à travers des modes d'organisations nouveaux, utilisant toutes ressources technologiques disponibles
- le partenariat Etat/ secteur privé, global et par filière prioritaire, national et international, est privilégié, dans une optique gagnant-gagnant, base sur les principes de confiance et respect des engagements pris.
- Les politiques nationales agricole, industrielle, commerciale, énergétique, infrastructures, formation, recherche et innovation, financière, investissement, aménagement du territoire, sont cohérentes et en synergie
- La déontologie des affaires, la qualité, la rigueur, la persévérance et le goût d'entreprendre sont mis en avant

4 La CSI-Afrique et la défense des intérêts des travailleurs sur le continent

Au cours de ces premiers mois d'activité (2008- mai 2010), conformément à son orientation stratégique et à son plan d'action, la CSI-Afrique a menée des activités répondant à sa mission dans ses domaines prioritaires. Cette période est marquée par la crise financière et économique sans précédent dans laquelle le monde entier est plongé avec des conséquences graves pour l'emploi et les familles ouvrières. Des millions d'emplois sont supprimés aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement au moment même où le monde est confronté aux graves dangers du changement climatique qui présente des défis énormes pour le développement durable. Alors que les dirigeants du monde, notamment ceux des pays industrialisés, se débattent pour coordonner leurs réponses à la crise, celle-ci continue d'avoir un impact immense sur les travailleurs de toute la planète.

En Afrique, les industries extractives, les secteurs manufacturiers, agricoles et touristiques sont touchés par les effets pervers de cette crise économique. Les transferts d'argent des migrants africains vivant à l'étranger ont considérablement baissé et les investissements directs étrangers ont été également affectés négativement. Les prix des produits de base et la demande d'exportation ont aussi été touchés par la crise. Tous ces problèmes affaiblissent la capacité des pays africains à satisfaire les besoins minimum de développement représentés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'inégalité et la pauvreté prennent de l'ampleur, et la crise sociale qui risque d'être provoquée par ces conditions pourrait constituer une menace pour la stabilité politique, le maintien de la démocratie et le respect des droits humains et syndicaux.

La CIS-Afrique a été impliquée dans les débats organisés en Afrique et au sein du mouvement syndical international pour trouver des réponses à la crise. Le Pacte mondial pour l'emploi qui a été récemment négocié et adopté par les mandats de l'OIT en réaction à la crise économique et ses conséquences, représente une approche partagée pour faire face aux effets pervers de la crise sur le monde du travail. La mise en œuvre du Pacte

mondial pour l'emploi peut contribuer à rétablir la confiance et aider les pays à réaliser la croissance, créer des emplois décents, et garantir le respect des normes internationales du travail, assurer une protection sociale adéquate pour les groupes vulnérables et jeter les bases solides d'une relance économique juste et durable. Ces questions ont été discutées lors du 2^{ième} Conseil général de la CSI de même que l'impact des investissements chinois en Afrique sur la base d'une étude d'envergure menée par l'ALRN (African Labour Research Network) et qui concerne une dizaine de pays.

Les actions et activités ont été menées à différents niveaux (continental, régional ou national) et ont concerné les domaines suivants :

- Les droits humains et syndicaux
- Le renforcement de l'organisation
- La politique économique et sociale
- La promotion de l'égalité et du genre
- La sécurité et la santé au travail
- Les activités de lutte contre le Sida

Les actions et activités ont concerné les domaines suivants :

4.1 Les droits humains et syndicaux

Aperçu de la situation en Afrique

En dépit du fait que l'on continue d'assister à une tendance positive vers le respect des droits humains et syndicaux au niveau de la législation et dans la pratique dans quelques pays africains, il est toujours difficile de citer un pays du continent où la population jouit pleinement des droits des travailleurs et des droits syndicaux, particulièrement l'institution de la protection sociale et du dialogue social en faveur de tous les travailleurs de l'économie formelle et de l'économie informelle, ainsi que pour les travailleurs migrants.

D'autre part, la situation des droits humains et syndicaux laisse beaucoup à désirer dans certains pays africains. Une violation excessive des droits était évidente dans les pays africains en proie aux guerres civiles et aux conflits, dirigés par des régimes militaires ou despotiques et menacés par l'instabilité. Nous attirons particulièrement l'attention sur le Zimbabwe, l'Ethiopie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Niger, le Swaziland, la Gambie, Madagascar, la République Démocratique du Congo, le Soudan et la Somalie où des cas graves de violation des libertés fondamentales et civiles ont été signalés au cours de la période considérée.

A titre d'exemples, on peut citer en matière des activités spécifiques réalisées :

Les protestations et appels - Plusieurs lettres de protestation et d'appel ont été adressées aux gouvernements africains concernés, à la CEDEAO, à la SADC, à l'IGAD, à l'UA, à l'UE, à l'ONU, à la CSI et à nos affiliées concernant les violations des droits humains et syndicaux que nous avons signalées et dénoncées au cours de la période considérée.

Visites de solidarité – Elles ont concerné cinq pays africains, Guinée, Ghana, Nigeria et Sénégal et Zimbabwe. D'autres visites sont prévues d'ici la fin de l'année (Gambie, RDC notamment).

Rencontres régionales sur les questions de migration des travailleurs, le travail des enfants, le travail forcé et le trafic des personnes, la mise en place d'un réseau efficace des personnes chargées des droits humains et syndicaux – Conakry, Lomé, Nairobi, Niamey Yamoussoukro

Activités nationales sur les négociations collectives, les droits syndicaux, le travail décent, l'abolition du travail des enfants, Elections sociales – Congo Brazzaville, Libéria, Malawi, Sierra Leone, Tchad

4.2 Le renforcement de l'organisation

La CSI-Afrique ayant admis que le renforcement de l'organisation était l'un des domaines prioritaires de ses activités, elle a en outre constaté que les conditions de vie et de travail des travailleurs africains se détériorent constamment et que la majorité des travailleurs en situation précaire ne sont pas membres des syndicats. Moins de 10% de la main-d'œuvre de l'Afrique est syndiquée. De plus, la base traditionnelle des effectifs syndicaux, qui est le secteur formel, s'est effritée en Afrique au cours de ces deux dernières décennies. Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant à la base de la faiblesse croissante des syndicats. Il s'agit de :

- La prolifération des syndicats sous le prétexte du pluralisme syndical ;
- Un processus dévastateur de flexibilisation des relations de travail, qui détruit la sécurité de l'emploi et met à l'écart les syndicats ;
- Une législation restrictive sur le recrutement des membres ;
- Une attention inadéquate aux stratégies d'organisation et de recrutement des travailleurs dans de nouvelles conditions de travail ;
- La capacité limitée des syndicats à approcher et recruter des travailleurs qui sont employés dans des conditions de travail atypiques ;
- Une ouverture inadéquate et une participation démocratique insuffisante au sein des structures de prise de décision des syndicats ;
- La faiblesse de l'organisation des travailleurs de l'économie informelle.

Le plan stratégique adopté pour relever les défis dans le domaine de l'organisation a été traduit en une approche qui s'articule autour de ce qui suit :

- Une campagne de syndicalisation qui se concentrera sur les travailleurs de l'économie informelle ainsi que sur la jeunesse et les femmes.
- L'organisation sera faite dans des sociétés qui sortent des conflits, afin de reconstruire la base du mouvement syndical en prenant en compte les besoins spécifiques de consolidation de la paix.
- Le renforcement de l'unité d'action syndicale aux niveaux national, sous-régional et régional en collaboration avec les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) et d'autres organisations partenaires.
- Le renforcement de la démocratie syndicale interne.

En mettant en application cette stratégie, les actions suivantes ont été réalisées :

- Activités conjointes avec les Fédérations syndicales internationales (Johannesburg, Lomé, Nairobi)
- Séminaire régionaux (Lomé, Nairobi)
- Activités nationales (Botswana, Burkina, RDC, Centrafrique, Liberia, Niger, Tanzanie, etc)

4.3 La politique économique et sociale

En matière de politique sociale et économique la CSI-Afrique a mis en exécution le projet 4 « Renforcer les interventions de la CSI-Afrique dans le domaine de la politique économique et sociale, » qui représente la matérialisation d'un des cinq axes prioritaires de ce plan. Outre les interventions liées directement à la coordination et à la mise en œuvre de ce projet, dans le domaine d'autres activités de recherche, de conseil et de suivi sont menées.

Dans le cadre de sa mission, la CSI-Afrique a organisé et ou participé à des conférences, forums, réunions, séminaires et ateliers au niveau international, continental ou régional sur les questions économiques, financières et sociales dans les actions veille ou pour le renforcement de capacités des ses affiliés. Une des activités phare a été l'organisation en septembre 2009, à l'occasion du 2^{ème} Conseil général de la CSI-Afrique d'un forum continental sur la crise économique mondiale et le pacte mondial pour l'emploi en Afrique. Ce forum a été sanctionné par un document de position qui indique les directives de la CSI-Afrique sur les crises en cours et ses recommandations à l'endroit des Etats africains, des Institutions continentales et internationales, et des syndicats africains. En marge de cette rencontre, la CSI-Afrique a organisé une table ronde pour présenter les études sur les investissements chinois en Afrique et le monde du travail.

Dans le cadre du Projet 4, des actions ont été menées au niveau continental et régional en matière de :

- Inventaire des recherches effectuées par les affiliés et les centres de recherche syndicale en Afrique dans le domaine économique et social (2009, 2010).
- Evaluation du monde académique et des institutions de recherche dans le domaine économique et social (2009, 2010)
- Le développement des compétences des chercheurs des syndicats affiliés (2010)

D'ici la fin de l'année, les activités vont être réalisées dans les domaines suivants :

- Des ateliers de recherche pour élaborer des alternatives aux politiques néolibérales.
- Des activités de recherche sur diverses questions commerciales aux niveaux national, sous-régional et régional
- Des activités de recherches sur les stratégies de promotion du travail décent et du pacte mondial pour l'emploi

4.4 La promotion de l'égalité et du genre

Dans ce domaine, des actions ont été réalisées sur trois plans :

- Les activités au plan régional et international
- La collaboration avec les organisations partenaires
- Les activités au plan national

A titre d'exemple sur le plan national, on peut citer les activités suivantes

Organisations bénéficiaires	Thèmes développés
UGTT-Tunisie	Atelier national de formation sur les instruments juridiques relatifs à la santé, l'hygiène et la sécurité sur les lieux du travail dans le secteur du textile.
COTU-Kenya	Atelier national sur le harcèlement sexuel au profit des femmes des syndicats de base de la COTU et spécifiquement celles du secteur de l'agriculture.
OTM-Mozambique	Atelier national de renforcement de capacité de femmes en matière de représentativité dans les services publics.
GTUC-GFL-Ghana	Atelier national sur les instruments juridiques relatifs à la santé, l'hygiène et la sécurité sur les lieux du travail dans le secteur agricole et industriel.

4.5 La sécurité et la santé au travail et l'environnement (SSTE)

La promotion de la santé et de la sécurité au travail et l'environnement sont quelques uns des devoirs clés de la CSI-Afrique et de ses affiliées. Bien que l'on ait beaucoup fait pour aborder les problèmes classiques de SSTE, de nouveaux défis plus graves ont émergé aux niveaux régional et mondial pendant les 20 dernières années.

En Afrique, la situation a changé au début des années 80 lorsque les maladies psychosociales liées au stress, à l'alcoolisme, à la violence, au VIH/SIDA, au tabagisme et à la drogue ont rapidement augmenté. Beaucoup d'emplois et de vies ont été perdus ou ruinés en raison des problèmes psychosociaux. Puisque ces éléments sont liés, une nouvelle approche est nécessaire pour aborder les problèmes d'une façon globale. Une approche individuelle où chaque problème est abordé séparément ne produira pas les résultats requis. La meilleure approche doit être basée sur le concept « SOLVE » (Résoudre) développé par l'OIT en 2006.

Un autre défi naissant dans le domaine de la SSTE est la fabrication et l'introduction de nouveaux produits chimiques extrêmement dangereux dans beaucoup de secteurs de production. Cela a affecté beaucoup d'ouvriers, en particulier les groupes les plus vulnérables c.-à-d., les femmes, les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées et les malades. Ces produits chimiques extrêmement dangereux incluent ceux qui sont utilisés dans le secteur agricole, dans les processus industriels, dans la composition des produits cosmétiques et des peintures, pour ramollir et colorer des jouets et d'autres produits en

plastique, dans la fabrication des produits électroniques et des piles D et ceux qui sont utilisés pour traiter ou conserver la nourriture et les boissons. Ces produits chimiques sont responsables de l'augmentation rapide des maladies 'étranges' telles que le cancer, les déformations à la naissance, un faible quotient intellectuel, les ulcères, etc. Une nouvelle approche est nécessaire pour éveiller les consciences, inclure des clauses prohibitives dans les conventions collectives, élaborer des politiques raisonnables pour les entreprises et les syndicats et revoir les législations et politiques nationales caduques.

Enfin, deux nouveaux défis intimement liés ont émergé dans le domaine de la SSTE et sont liés à la crise alimentaire et climatique. Il existe un lien direct entre le changement climatique, la pénurie alimentaire et la santé et la sécurité au travail. Par exemple, le changement climatique a posé des problèmes graves tels que des inondations, des sécheresses, de nouvelles maladies, toutes choses qui ont eu des impacts directs graves sur la santé et le bien être des travailleurs et de leurs familles. Dans beaucoup de régions du monde et en particulier en Afrique et dans d'autres pays en voie de développement, ces problèmes ont entraîné des pertes d'emploi, la hausse des factures médicales familiales et la perte des revenus des ménages et des entreprises. D'autre part, les changements climatiques ont empêché les prévisions météorologiques au grand dam des fermiers et des travailleurs ruraux qui complètent leurs salaires maigres en pratiquant l'agriculture.

Afin d'atténuer ou de s'adapter aux effets du changement climatique, de nouvelles technologies et de nouveaux procédés de travail ont été introduits sur le marché. Certaines de ces nouvelles technologies et certains de ces processus n'utilisent pas une forte main-d'œuvre et peuvent entraîner d'énormes pertes d'emploi, tandis que d'autres peuvent créer des risques nouveaux ou supplémentaires pour la santé et la sécurité au travail.

En 2007 et 2008, les prix des produits de base tels que le riz, le maïs et le blé ont augmenté de près de 70 pour cent et de 130 pour cent respectivement. Bien que les prix aient baissé lentement au début de 2009, le niveau actuel des prix des produits alimentaires de première nécessité est toujours beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a deux ans. La crise alimentaire a affecté tout le monde, mais surtout les plus pauvres qui ont des revenus extrêmement bas et qui dépensent 50 à 70 pour cent de leur revenu pour se nourrir. La crise alimentaire mondiale les a privés de l'un de leurs droits fondamentaux humains, le droit d'être à l'abri de la faim et de la malnutrition. Les pénuries alimentaires actuelles créeront de sérieux problèmes de santé et de sécurité, en particulier dans les pays en voie de développement en Afrique où la richesse nutritive des aliments a toujours été inférieure à ce qu'elle est dans d'autres régions du monde. Au niveau des entreprises, ceci peut poser un défi supplémentaire aux syndicats nationaux lorsqu'ils négocient l'amélioration des conditions de travail avec les employeurs. Cette pénurie alimentaire mondiale peut servir de prétexte pour ne pas assurer un bon régime nutritionnel aux employés.

Ces nouveaux défis exigent une nouvelle approche de gestion des questions de SSTE dans le plan d'action de la CSI-Afrique et constituent une base pour la mise en place d'un point focal chargé de la SSTE au secrétariat de l'organisation. Ceci aidera à définir une nouvelle ligne de conduite pour relever les défis de SSTE identifiés dans le projet de Promotion de l'Égalité et de la Protection Sociale du Plan stratégique de la CSI-Afrique.

Dans ce domaine, sur la base de la nature critique de la crise du changement climatique, le coordinateur de la SSTE de la CSI- Afrique a revu le texte de négociation de la 15^{ème} Conférence des parties (COP 15). Cette proposition de texte nécessite l'adoption du principe d'une *juste transition* lors de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou d'adaptation. Après les consultations, le texte a obtenu le soutien d'une partie à la convention, c.-à-d. l'Argentine. L'Argentine a accepté de proposer l'inclusion du texte pendant l'une des réunions en intersessions.

D'autres activités ont été réalisées

La Conférence régionale sur la crise alimentaire et le réchauffement climatique – La conférence a exploré un éventail de questions et de sujets ayant trait à la crise alimentaire et climatique actuelle, notamment les politiques adoptées par les institutions financières internationales depuis les années 80 et leurs implications sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement. A l'issue de cette rencontre, la CSI-Afrique a élaboré un document de position. Les participants ont analysé différentes mesures d'atténuation, telles que la promotion des cultures biocombustibles et leur impact sur la crise alimentaire actuelle. Ils ont aussi élaboré un plan de travail régional et mis en place un réseau opérationnel des points focaux nationaux chargés du changement climatique et de la sécurité alimentaire.

Des ateliers régionaux sur la sécurité chimique

La participation à une réunion organisée par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à Bonn en Allemagne en mai 2009.

La participation la conférence de Copenhague de décembre 2009.

4.6 Les activités de lutte contre le Sida

D'après le rapport mondial de l'ONUSIDA sur l'épidémie du SIDA, publié à la fin du mois de décembre 2008, 33 millions de personnes vivaient avec le VIH/SIDA dans le monde entier. L'Afrique subsaharienne reste la région la plus affectée par l'épidémie du SIDA, avec plus des deux-tiers (68%) de toutes les personnes infectées, ce qui fait que le nombre total de personnes vivant avec le virus en Afrique est de 22 millions. 1,9 million de personnes étaient nouvellement infectées par le VIH en 2008 et plus des trois quarts (76%) de tous les décès dus au SIDA sont survenus en Afrique. Contrairement à d'autres régions, les femmes sont affectées de façon disproportionnée par l'épidémie et représentent 61% des personnes vivant avec le VIH dans cette région.

L'ampleur de la pandémie du VIH/SIDA présente de nombreux défis aujourd'hui, cependant les ressources pour combattre cette maladie sont encore insuffisantes. Les statistiques ci-dessus indiquent que si l'on ne s'attaque pas de façon correcte et urgente au VIH/SIDA, il compromettra les efforts déployés pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le travail décent et anéantira des décennies de progrès économique et social.

Bien qu'il y ait d'autres indications selon lesquelles des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès de tous au traitement du VIH/SIDA, un certain nombre de défis existent

toujours dans ce domaine, notamment l'accès de tous au traitement dans les zones où les ressources sont limitées et la possibilité de trouver une commune mesure entre les taux extrêmement élevés d'infection et le traitement.

L'OIT continue de mettre l'accent sur l'effet négatif de la pandémie du VIH/SIDA sur le monde du travail qui inclut les travailleurs, leurs familles, les personnes à charge et les groupes vulnérables tels que les travailleurs migrants. Elle prévient par conséquent qu'un manque d'actions soutenues et exhaustives sur le lieu de travail compromettra les efforts destinés à réaliser la justice sociale, les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le monde du travail.

Ce qui préoccupe le mouvement syndical est l'impact de la pandémie du VIH/SIDA sur les travailleurs et leurs organisations. Cet impact continue d'entraver les efforts dans les domaines tels que la réduction de la pauvreté, la productivité et la croissance économique, la promotion et la défense des droits des travailleurs. La défense des intérêts des travailleurs exige un mouvement syndical fort, vibrant et dynamique qui peut établir des synergies avec différents partenaires pertinents et capables de contribuer à relever les défis posés par le VIH/SIDA. Le manque d'engagement de certains gouvernements africains pour mettre en place une bonne législation en matière de VIH/SIDA, qui protège les droits des travailleurs, a mis les travailleurs africains dans une position extrêmement vulnérable.

En tant qu'organisation syndicale régionale, la CSI-Afrique considère que le lieu de travail est un lieu approprié, important et central qui facilite l'accès aux services de prévention, de soins, de soutien et de traitement. L'objectif principal du projet de lutte contre le VIH/SIDA est d'améliorer la situation sanitaire des travailleuses et des travailleurs syndiqués en Afrique dans leur milieu de travail et de vie en facilitant de meilleures pratiques d'intégration de la dimension genre sur le lieu de travail, de meilleures prestations de services et de meilleures pratiques dans le domaine de la protection sociale et du VIH/SIDA. À la fin du projet, nous avons l'intention d'atteindre les résultats suivants :

- La capacité de la CSI-Afrique et des centrales nationales sera renforcée dans le domaine du VIH/SIDA;
- Les questions relatives au VIH/SIDA seront incluses dans tous les domaines pertinents d'action syndicale.
- Un accès accru à la prévention, aux soins et au traitement du VIH/SIDA;
- La vulnérabilité des femmes à l'infection au VIH sera réduite.

Résumé des activités menées dans le domaine du vih/sida

Au cours de la période couverte le projet a mené les activités suivantes, qui ont été déterminées par la CSI-Afrique lors de son congrès à Accra et approuvées par le comité de pilotage du projet de lutte contre le VIH/SIDA.

Mise en œuvre du projet au niveau régional : quelques exemples

Formation des personnes focales chargées de la lutte contre le VIH/SIDA au niveau des syndicats en Afrique

L'ACTRAV (centre de formation de Turin) et le BIT/SIDA en collaboration avec la CSI-Afrique ont organisé un cours de formation à l'intention des personnes focales chargées de la lutte contre le VIH/SIDA au niveau des syndicats dans des pays

africains. Le cours a concerné 50 coordinateurs des pays francophones et anglophones d'Afrique. La formation a eu lieu à Lomé au Togo, du 29 septembre au 4 octobre 2008 et à Addis-Abeba, du 13 au 17 octobre 2008 respectivement.

La 6^{ème} réunion du Comité de pilotage du projet de lutte contre le VIH/SIDA organisée du 6 au 8 avril 2009 à Abidjan en Côte d'Ivoire

Suivi des discussions de la Conférence internationale du travail (CIT) 2009 sur le VIH/SIDA

Les campagnes contre le VIH/SIDA

Le 28 avril 2009, la CSI-Afrique s'est associée à la campagne du programme GUAP (*Global Unions AIDS Programme*) qui s'est concentrée sur le G8. La CSI-Afrique a publié une déclaration qui a été distribuée à tous les syndicats en Afrique pour les inviter à transmettre un message aux ambassades d'Italie dans leurs pays afin qu'elles demandent au gouvernement italien d'inclure le VIH/SIDA dans les discussions de cette année. La réunion du G8 a eu lieu en juillet en Italie.

Activités réalisées au niveau national

Les activités mentionnées ci-dessous ont été réalisées par des syndicats dans les six pays participant au projet :

S. NO.	ACTIVITES	PAYS et date
1.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Kenya, Septembre 2008
2.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Ouganda Septembre 2008
3.	Formation des responsables syndicaux de l'UGTCI à l'élaboration d'une politique relative	Abidjan, Côte d'Ivoire 28 – 29 août 2008
4.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail et réunions d'orientation sur les lieux de travail	Zambie Septembre 2008
5.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Malawi Août – Septembre 2008
6.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Dar-es-Salaam Tanzanie Septembre 2008
7.	Séminaire de formation des dirigeants syndicaux de six régions	Abidjan 17 - 20 Décembre 2008
8.	Ateliers des délégués syndicaux (plantation, pêcheries, sucre, textile et pétrole) travaillant dans des régions à forte prévalence de VIH	Kisumu, Kenya 27 – 30 Décembre 2008
9.	Campagnes contre le VIH/SIDA	Affiliées de la CSI-Afrique ; 1 ^{er} mai 2009 COTU Nairobi, Kenya 28 avril 2009